

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MAI 2012

Mr le maire ouvre la séance à 19h00.

Etaient présents : Mmes Duleau., Majesté, Mrs Corcket, Gauthier, Marais, Reynaud, Bureau et Schaeffer.

Procurations : de Mr Puech à Mr Schaeffer, et Mr Martin à Mr Bureau.

Absents : Mme Scott et Mr Hunter.

Secrétaire de séance : Mr Schaeffer

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012/

8 voix Pour

2 Abstentions : Mrs Marais et Reynaud.

### Modification simplifié du POS :

Lors du CM du 9 décembre 2011, le conseil municipal avait pris des délibérations pour les terrains Bailly ; les emplacements réservés, et le terrain de Mme et Mr Duc. Les modifications concernant le terrain de Mr Duc n'a pas été retenu à cause d' une erreur matérielle du bureau d'études concernant le règlement de deux catégories de constructions autorisées en l'article 1 de la zone UAi qui sont en opposition avec le PPRI

Mr le Maire a contacté la S/Préfecture pour rectifier et voir avec le cabinet d'étude pour la modification, celui-ci le faisant gracieusement. Cette modification doit être publiée dans la presse et faire l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois. Le Conseil Municipal revotera dans 2 mois. Délibération est prise pour la modification simplifiée du POS : 10 voix pour.

### Demande de licence de Taxi :

Mr le Maire nous informe qu'une personne a demandé un emplacement pour Taxi. Cet emplacement sera matérialisé par un panneau qu'elle nous fournira. Cette personne est actuellement sur Bordeaux et cherche à s'implanter sur le secteur. Une discussion s'engage et une proposition de Mr Marais est retenue: en face du garage de Mr Mazurie sachant que cette place ne serait occupée qu'occasionnellement Une demande sera faite à Mr Mazurie .Vote :10 voix pour

### Projet d'extension de la Pharmacie :

Présentation par Mr Corcket des 3 projets des cabinets d'architectes ayant répondu à la mise en concurrence simplifiée.

Mr Corcket a établi un tableau comparatif des réponses des 3 cabinets aux critères retenus: engagement sur le respect des délais, temps d'étude jusqu'au dépôt du permis de construire, durée du chantier, engagement sur le montant, les honoraires, les critères de développement durable, l'expérience en bâtiments publics et enfin l'expérience en construction de pharmacies.

Après avoir comparé les différentes prestations de chaque cabinet, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité, 10 voix pour, pour retenir le cabinet Roger.

### Projet PACT :

*Avant d'aborder le projet Pact, Mr le Maire informe le Conseil Municipal, du projet de la CDC d'acheter l'immeuble au 3 route de Lasserre (dont la commune est propriétaire), hébergeant le point CAF et la permanence Pôle Emploi. Le loyer actuel est de 300€ par mois. Une demande sera faite aux domaines pour faire une estimation du prix du bâtiment.*

Demande d'aménagement des 4 logements communaux: Mme Majesté nous explique que la possibilité de rénover 2 bâtiments sur les 4 peut être réalisable sur 2013 et 2014.

Le bâtiment au dessus de la cantine scolaire serait la première réalisation pour un coût de 112.500 euros, 19.205 euros à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par des subventions.

La gare à l'entrée du village serait la deuxième réalisation sachant que pendant les travaux, estimés aux environs de 6 mois, nous aurons à reloger la locataire dans l'appartement au dessus de la cantine. Le coût de cette opération s'élèvera à : 112.500 euros, 37.000 euros à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par des subventions. La commune doit s'engager à loger une famille à faible revenu.

Pour les 2 autres logements, anciennement Lopez et celui de Marie Pierre, rien n'est arrêté. Car, nous n'avons pas encore décidé du devenir de ces logements.

Le PACT 33 s'occupe de gérer la totalité du dossier (coût de 3500€ pour les 2 appartements).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, 10 voix pour, Mr le Maire à signer les conventions avec le PACT 33.

### Désherbage Bibliothèque :

Quelques propositions pour donner les livres ou tenir un stand pour le vide grenier de la fête du village mais il faut trouver des volontaires. La délibération pour le désherbage est prise à l'unanimité, 10 voix pour.

### Questions diverses :

Le syndicat des eaux de Langoiran a invité Mr le Maire pour discuter sur la future adhésion au syndicat. A son grand regret, ni le maire de Villenave de Rions ni celui de Paillet ne seront consultés pour le choix de la société qui gèrera le syndicat.

Château de Paillet (Mr Quancard): Mr le Maire nous informe qu'après une réunion de la commission développement économique à la CDC il a demandé qu'une deuxième évaluation du coût des travaux à exécuter soit effectuée par un autre architecte.

Mr Schaeffer nous fait savoir qu'il a rencontré Mr Engulo pour le terrain Baillly. Suite à une première visite sur le terrain avec Mr le Maire et Mr Puech celui-ci a trouvé cet endroit bien agréable surtout bien exposé pour une réalisation d'une éventuelle résidence pour personnes âgées ou autres réalisations (maisons bois en éco -construction). Il voudrait connaître nos exigences par rapport à cet endroit et éventuellement le prix. Après discussion, il lui sera demandé qu'il nous présente un projet global pour ce terrain avec une offre de prix.

Félicitation à Mlle Marchais Déborah pour son travail accompli pour la rénovation des douches et des vestiaires de sports et sa bonne intégration dans l'équipe des employés communaux.

Mr le Maire fait part d'une demande d'un candidat aux élections législatives de rencontrer le conseil municipal de Paillet. Refus des membres présents à l'unanimité.

Fin de séance 20h50